

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

M. Fathi OUCHEM qui a donné pouvoir à M^{me} Céline GARNIER
M. Pierre GRESS qui a donné pouvoir à M. Stéphane BONU
M. Pierre MARCAUD, excusé
M^{me} Colette CHAMBRION arrivée à 18H48
M. Jean-Raphaël RIZZOLI arrivé à 19H18

Monsieur DUMAS, propose aux conseillers d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Admission en non-valeur
- Redevance de concession du domaine public- GRDF – année 2017
- Demandes de subventions au programme régional

Les élus acceptent d'étudier ces dossiers lors de la réunion.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur André VADOT est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 février 2017

Monsieur André VADOT donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 février 2017, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après la présentation du compte administratif 2016 par Madame Céline GARNIER, le Maire ayant été invité à sortir pendant le vote, les élus, à l'unanimité, approuvent celui-ci qui s'établit comme suit :

Section FONCTIONNEMENT

RESULTAT ANTERIEUR BRUT	124 927,62 €
Dépenses de l'exercice 2016	422 458,18 €
Recettes de l'exercice 2016	443 249,15 €
RESULTAT PROPRE 2016	20 790, 97 €
RESULTAT DE CLOTURE	145 718,59 €

Section d'INVESTISSEMENT :

RESULTAT ANTERIEUR BRUT	35 297,98 €
Dépenses de l'exercice 2016	96 545,35 €
Recettes de l'exercice 2016	61 247,37 €
RESULTAT PROPRE 2016	62 449,64 €
RESULTAT DE CLOTURE	97 747,62 €
<u>RESTES A REALISER EN DEPENSES</u>	18 000 €
<u>RESTES A REALISER EN RECETTES</u>	32 616 €

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame Céline GARNIER présente aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion 2016 de Madame la Comptable de la Trésorerie CHALON PERIPHERIE. Les Conseillers, à l'unanimité, constatent que le compte de gestion est identique au compte administratif 2016, dans ces conditions le compte de la trésorerie est approuvé.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Monsieur DUMAS explique aux Conseillers qu'il est nécessaire de procéder aux affectations des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016.

Section FONCTIONNEMENT

RESULTAT ANTERIEUR BRUT	124 927,62 €
Dépenses de l'exercice 2016	422 458,18 €
Recettes de l'exercice 2016	443 249,15 €
RESULTAT PROPRE 2016	20 790, 97 €
RESULTAT DE CLOTURE	145 718,59 €

Section d'INVESTISSEMENT :

RESULTAT ANTERIEUR BRUT	62 449,64 €
Dépenses de l'exercice 2016	96 545,35 €
Recettes de l'exercice 2016	61 247,37 €
RESULTAT PROPRE 2016	35 297,98 €
RESULTAT DE CLOTURE	97 747,62 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	18 000 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	32 616 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :
DECIDE d'AFFECTER les résultats d'exploitation comme suit :

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : **137 718,59 €**
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE : **97 747,62 €**
1068 AFFECTATION DU RESULTAT EN INVESTISSEMENT : **8 000 €**
RESTES A REALISER EN DEPENSES : **18 000 €**
RESTES A REALISER EN RECETTES INVESTISSEMENT : **32 616 €**

6. VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui s'établissent comme suit :

TAXE D'HABITATION : 10,85 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 19,03%

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 48,98%

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Sylvain DUMAS, Maire, présente au conseil municipal réuni le BUDGET PRIMITIF 2017 pour le budget principal de la commune.

Ce budget se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 527 441,50 €

Recettes : 527 441,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 201 080,48 €

Recettes : 201 080,48 €

Après délibérations, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le budget 2017.

8. INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le maire explique aux conseillers que depuis le début de l'année, le montant maximal des indemnités de fonction des élus connaît une évolution : l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de 0,6 % au 1^{er} février 2017. Une délibération est nécessaire afin de prendre en compte ces actualisations. Monsieur le Maire propose de ne pas répercuter ces hausses sur les indemnités allouées aux Adjoints et au Maire et de rester aux montants de 2016.

Il propose de fixer le montant des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Conseil de la façon suivante :

Monsieur Sylvain DUMAS, Maire, 30,69 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;

Monsieur Stéphane BONU, 1^{er} Adjoint, 8,16 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;

Madame Céline GARNIER, 2^{ème} Adjoint, 8,16 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;

Monsieur André VADOT, 3^{ème} Adjoint, 8,16 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;

Monsieur Benjamin FARGEOT, 4^{ème} Adjoint 8,16 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Les Conseillers, à l'unanimité, valident les montants ainsi proposés à compter du 1^{er} janvier 2017.

9. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur DUMAS présente les demandes de subvention des différentes Associations de FARGES-LES-CHALON et des Associations ou Organismes extérieurs :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 9 + 2 pouvoirs pour, 1 contre et 1 abstention, décide d'attribuer la somme de 1060 € qui est répartie de la façon suivante :

CROIX ROUGE	50 €
DDEN	50 €
ECOUTE ET SOUTIEN ENF HOSP	50 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50 €
AFSEP (SCLEROSES EN PL)	50 €
TOUJOURS FEMMES	50 €
France ADOT 71	50 €

RESTAURANT DU COEUR	50 €
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	50 €
LES PEP 71	50 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	50 €
LIRE A L'HOPITAL	50 €
LA PREVENTION ROUTIERE	80 €
FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE	50 €
DESSINE-MOI LA REA	50 €
ASSOCIATION DU SOUVENIR	30 €
AMICALE DES CONSCRITS DE FONTAINES	50 €
ASSOCIATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE	50 €
AMITIE ET DETENTE	100 €
AMICALE DU DON DU SANG	50 €
TOTAL	1 060 €

10. SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2017 une subvention de 1 500 € au Centre Communal d'Action Sociale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1 500 € au CCAS de FARGES-Les-CHALON pour l'année 2017.

11. PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE –ANNEE 2017

Monsieur le Maire fait part aux élus qu'une participation financière pour le fonctionnement du SIVU Thalie Enfance Jeunesse de FARGES, FONTAINES et RULLY doit être versée par la Commune. Cette participation est calculée en fonction du nombre d'habitants. Pour l'année 2017, la participation de la Commune s'élève à 9 063 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 9 063 € pour la participation au fonctionnement du SIVU Thalie Enfance Jeunesse au titre de l'année 2017

12. PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT –ANNEE 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Département de Saône et Loire en date du 14 mars 2017 qui sollicite la Commune afin qu'elle participe financièrement au Fonds de Solidarité Logement. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement de tous les habitants de Saône-et-Loire en cas de difficultés financières.

La participation financière de la Commune sera calculée sur la base de la population totale de la collectivité en 2017 multipliée par 0.35 € par habitant, soit:

- 0.35 € x 745 (Population totale au 1^{er} janvier 2017) = **260,75 € pour l'année 2017.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au Fonds Solidarité Logement.

13. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAU ELECTRICITE – ANNEE 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 2017, le montant de la redevance pour occupation du domaine public des réseaux électricité pour la Commune s'élève à 200 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord afin d'émettre un titre exécutoire de 200 € pour autoriser le versement de cette redevance.

14. CONVENTION CADRE MISSIONS FACULTATIVES CDG71

Monsieur le Maire fait part aux élus que la convention cadre « missions facultatives » établie avec le Centre de Gestion est à renouveler. A coté des missions obligatoires, d'autres missions facultatives sont effectuées par le centre de gestion à la demande des collectivités et financées par convention. Ses missions facultatives peuvent être les suivantes : emplois temporaires, conseil en recrutement, services paies, retraite CNRACL, médecine préventive

Cette convention cadre ouvre la possibilité de faire appel en tant que besoin aux missions facultatives précitées. Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité, autorisent monsieur le Maire à signer la convention « missions facultatives » du Centre de Gestion de Saône et Loire.

15. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie de Chalon Périphérie nous fait part que plusieurs titres de recettes pour un montant total de 26,15 € doivent être admis en non valeur. Ces produits ne peuvent pas être recouverts par le receveur municipal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les produits cités d'un montant total de 26,15 €.

16. GRDF – REDEVANCE DE CONCESSION – ANNEE 2017

Monsieur Sylvain DUMAS explique à l'Assemblée qu'une délibération doit être prise pour percevoir la redevance de concession pour les réseaux publics de distribution de gaz de GrDF. Le montant devant être perçu par la Commune est de **687, 31 €** au titre de l'année 2017. Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

17. DEMANDES DE SUBVENTION PROGRAMME REGIONAL

Monsieur le Maire informe les élus que la région Bourgogne Franche Comté dans son programme « Espaces nouveaux, Village Innovants » encourage les communes rurales de moins de 3 500 habitants en subventionnant des projets créatifs, exemplaires innovants avec les habitants afin d'améliorer des conditions de vivre ensemble de promouvoir une gouvernance locale citoyenne et de créer des dynamiques positives dans les villages.

La journée citoyenne et la visite du sénat par le conseil de jeunes s'inscrivent dans ce dispositif. Monsieur le Maire propose aux Conseillers de solliciter des subventions les plus élevées possibles pour ces deux projets. Après délibération, les élus acceptent, à l'unanimité cette proposition.

18. Questions diverses

- Monsieur Sylvain DUMAS, informe les élus qu'il a relayé à deux reprises lors du bureau communautaire et du conseil communautaire du GRAND CHALON, les inquiétudes et questionnements sur le forage du Nainglet.
- Lors de sa 2^{ème} réunion d'organisation, le comité de pilotage de la journée citoyenne a sélectionné 10 chantiers qui seront proposés aux habitants. Monsieur DUMAS souligne l'engagement des membres de ce comité.
- La délibération sur les murs de clôture a été validée lors du dernier Conseil Communautaire. Une déclaration préalable de travaux devra être déposée en mairie lors de la construction d'un mur de clôture.
- Les élus établissent les tableaux de permanence pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochains.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 5 mai 2017 à 18H00

Le Maire

Sylvain DUMAS